

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [10]

Artikel: Les Valaisannes et la politique : la voie étroite

Autor: Linder, Françoise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Valaisannes et la politique: la voie étroite

Le Valais fait figure de lanterne rouge en matière de représentation politique des femmes.

Le dernier rapport* de la Commission d'étude sur la condition féminine en Valais dresse le bilan de la participation effective des Valaisannes à la vie publique, analyse les causes profondes de leur sous-représentation à tous les niveaux de l'appareil politique et propose des remèdes à cet état de fait.

Que les femmes soient largement minoritaires, voire absentes dans tous les organes politiques, ne constitue pas à proprement parler une surprise. Depuis 1970, date de l'introduction du suffrage féminin en Valais, la tendance générale est à la stagnation des effectifs. Au classement suisse de la représentation des femmes dans les parlements cantonaux, le Valais est même en queue de liste devant Uri et Appenzell, bien sûr! La seule véritable progression touche la fonction de vice-juge de commune (près d'un tiers des sièges en 1984): « Il est vrai que le titre n'est pas doté d'un grand prestige. Il n'est donc pas revendiqué avec la même âpreté qu'un autre... »

Et le taux d'élues n'est pas forcément proportionnel au nombre de candidatures féminines: l'examen des élections aux conseils municipaux et généraux depuis 1972 montre que « les chances de succès des femmes demeurent régulièrement inférieures à celles des hommes » et que curieusement « plus les candidates sont nombreuses, moins on les élit, comme si l'on craignait une trop forte représentation féminine. »

Les rôles stéréotypés

Il est dans ces conditions d'autant plus regrettable de constater que la plupart des élues renoncent à leur mandat après une ou deux législatures. Pourquoi?

Ce n'est manifestement pas en raison d'une surcharge de travail, encore que les tâches soient insuffisamment partagées: mères de famille pour la plupart (4 sur 5), exerçant une activité professionnelle (2 sur 3), elles disent disposer encore de temps pour des loisirs et des activités sociales.

Il s'agit plutôt d'une grande déception: engagées le plus souvent avec l'idée de « servir », d'apporter quelque chose de neuf, de différent (seules 8,1 % des personnes interrogées étaient décidées, dès le départ, à faire carrière), elles se voient régulièrement confinées dans les domaines sociaux, scolaires ou culturels.

Même attitude des partis politiques qui, passé le stade des grandes déclarations de principe sur une société plus juste et plus humaine, ne font rien pour favoriser l'intégration politique des femmes. Au contraire. Non seulement ils les tiennent à l'écart des différents organes, mais encore les chargent souvent des problèmes d'entendance et autres tâches subalternes.

« On ne prête qu'aux riches »

Parmi les raisons réelles et profondes de la sous-représentation féminine en politique, la Commission cite l'éducation, la répartition traditionnelle des rôles, l'insuffisante solidarité des femmes, la difficulté de s'intégrer dans un système mis en place par les hommes, particulièrement en période électorale: « La popularité des élus dépend souvent moins de leur connaissance approfondie des dossiers que de leur propension à fréquenter de multiples assemblées, de nombreux établissements publics, à rencontrer le plus grand nombre possible d'électeurs potentiels »: or la can-

didate adoptant un tel comportement risquerait de choquer l'électorat féminin.

Autre handicap de taille, ce que les rédactrices nomment « le filtre du pouvoir »: « Le souci des partis étant de maintenir leurs sièges ou de les renforcer, ils chercheront de préférence des candidats populaires, susceptibles d'attirer un grand nombre d'électeurs aux urnes. Le bon candidat est donc celui qui peut compter sur l'appui de nombreux citoyens ou groupes de pression » et qui a déjà derrière lui une carrière professionnelle ou politique.

La solution des quotas

Se référant à l'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale selon lequel « la loi pourvoit à l'égalité », la Commission préconise l'introduction dans la Constitution cantonale d'un quota d'élues à déterminer pour toutes les fonctions électives ainsi que pour les préfets et les magistrats de l'ordre judiciaire. Elle propose en outre aux partis politiques de fixer eux-mêmes un quota de candidatures féminines lors de chaque élection s'élevant progressivement de 30 % à 50 %.

Mesures qui devraient impérativement être complétées par une véritable volonté de changement de la part de la société entière et des femmes en particulier.

Françoise Linder

* Disponible au Département de l'intérieur.

